

Annecy, le 5 novembre 2021

Commémoration

Cérémonies organisées par la Ville à l'occasion du 103^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre

L'armistice du 11 novembre sera commémoré sur l'ensemble de la commune d'Annecy. Les élus et les présidents des associations d'anciens combattants seront réunis dans chacune des communes déléguées pour une cérémonie de proximité qui se déroulera toute la matinée, organisée et harmonisée par les services de la Ville. L'après-midi, la cérémonie départementale aura lieu, en présence du préfet, du président du conseil départemental et du maire d'Annecy.

Les cérémonies dans les communes déléguées

En présence des maires délégués des communes d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy et Seynod.

À Annecy-le-Vieux

11h30 : cérémonie au monument aux morts, parvis de l'hôtel de ville

À Cran-Gevrier

10h50 : rassemblement à l'ancien cimetière

11h : cérémonie au carré militaire

11h30 : cérémonie au monument aux morts, jardin du 8 mai

À Meythet

10h : cérémonie au monument aux morts, parvis de l'hôtel de ville

À Pringy

10h : cérémonie au monument aux morts Ferrières

11h : cérémonie au monument aux morts Chef-lieu, en présence de François Astorg, maire d'Annecy

À Seynod

9h : cérémonie à Balmont

9h30 : cérémonie à Vieugy

10h15 : cimetière de Seynod

11h : place de l'Aube

14h30/15h : passage de la flamme du soldat inconnu par François Astorg, maire d'Annecy, place de l'Aube. Suivi de la cérémonie départementale à Annecy.

Ces cérémonies se dérouleront selon les conditions sanitaires en vigueur. Le port du masque et les gestes barrières restent obligatoires.